

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

SEANCE DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil syndical régulièrement convoqué le vendredi douze septembre, n'ayant pas valablement délibéré faute de quorum, celui-ci reconvoqué dans les délais légaux selon le code général des collectivités territoriales, s'est réuni sans condition de quorum le jeudi dix-huit septembre, Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier Brémont.

Nombre de Membres		
En exercice	Présents à la séance	Qui ont pris part à la délibération
74	15	17

Objet de la délibération :

**Engagement du PEP
Programme d'Etudes
Préalables de
prévention des
inondations de
l'Argens et Côtiers de
l'Esterel.**

PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Didier Brémont, Patrick Bonnet, Jacques Olès, Philippe Roux, Nicole Rullan.

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Karine Alsters, Alain Caymaris, Cédric Dubois, Jean-Pierre Souza.

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Bernard de Boisgeline, Bernard Darchy (suppléant)

Pour Esterel Côte d'Azur Agglomération : Mireille Anillo, Didier Lemaitre.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Jean-Michel Dragone, Marjorie Viort.

ABSENTS REPRESENTES :

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération Nathalie Gonzales représentée par Alain Caymaris.

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Catherine Venturino-Gabelle représentée par Marjorie Viort.

ABSENTS EXCUSES :

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Danielle Adoux-Copin, Claude Alemagna, Serge Balecchi, Liliane Boyer, Christophe Carrière, Bernard Chilini, Albert David, Raymond Gras, Marc Hébréard, Valérie Marcy, Hughes Martin, Claude Pianetti, Georges Rouvier, Richard Strambio.

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Olivier Artuphel, Eric Audibert, Olivier Barthélémy, Gilbert Bringant, David Clercx, Jean-Michek Constans, Romain Debray, Jean Degoulet, Jérémy Giuliano, Laurent Gueit, Jean-Olivier Hoffmann, Luc Laumailier, Armand Morazzani, Jacques Paul, Gabriel Pich, Alain Ravanello, Nicolas Robin, Patrice Tonarelli, Claudine Vidal.

Pour Esterel Côte d'Azur Agglomération : Gilles Longo.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Thierry Bongiorno, Eric Collin, Dominique Lain, Jean-Luc Longour, Jean-Louis Portal, Yannick Simon, Marjorie Viort.

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Stéphane Arnaud, Jean-Philippe Bersia, Bernard de Boisgeline, Nathalie Espitalier, Florent Palazolli, Franck Panizzi, Dominique Richard, Didier Vauzelle.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : Patrick Bassand, Philippe Durand-Terrasson, Jean-Jacques Forniglia, Jacques Giusti, Nicolas Martel.

Pour la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon : Joannel Anglionin, Rolland Balbis, Fabien Briegne, Gilbert Riboulet, Patrick Vincentelli.

Pour la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez : Laurent Giubergia.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marjorie Viort

RAPPORTEUR : Didier Brémont

Le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) pilote depuis le 9 décembre 2016 le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens et des côtières de l'Estérel, d'un montant de 117 millions d'euros et qui arrive à échéance à la fin de l'année 2025.

L'état d'avancement et le planning de réalisation des actions du PAPI (2016-2025) ont été exposés le 9 juillet 2024 aux membres du comité de pilotage de la démarche. Le constat est le suivant :

- des opérations de travaux ont été réalisées, et certaines sont toujours en cours avec une poursuite de l'exécution de trois opérations d'envergure sous maîtrise d'ouvrage du SMA jusqu'au début de l'année 2028, soit 3 ans après la fin du PAPI.
- plusieurs études de maîtrise d'œuvre devant aboutir à des travaux, principalement en Dracénie et sur le territoire de la Basse vallée de l'Argens, se termineront après la fin du PAPI.
- les démarches de réduction de la vulnérabilité engagées depuis l'année 2020 à destination des habitants et des activités économiques concernent désormais l'intégralité du territoire du PAPI et doivent être prolongées encore pendant plusieurs années.
- l'effort de sensibilisation, de formation et d'acculturation au risque a été mené et doit être renforcé conformément aux recommandations du comité d'agrément de bassin lors de la labellisation de l'avenant n°2 du PAPI.

En connaissance de ce bilan et de l'intérêt de poursuivre une gestion intégrée des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent, les membres du comité de pilotage de la démarche PAPI ont validé, le 9 juillet 2024, l'engagement du Syndicat Mixte de l'Argens, en tant que porteur, dans l'élaboration d'un dossier de candidature pour la labellisation d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) de l'Argens et des côtières de l'Estérel, tel que le prévoit le cahier des charges « PAPI 3 2023 ».

C'est dans cet objectif que le Président du Syndicat Mixte de l'Argens a adressé le 23 janvier 2025 à la Préfète coordonnatrice du bassin Rhône Méditerranée Corse un courrier de déclaration d'intention de l'engagement du SMA dans le portage d'un Programme d'études préalables de l'Argens et des côtières de l'Estérel (2026-2027). Une information préalable au public a également été mise en œuvre conformément aux articles L121-8 II et R121-25 I du code de l'environnement.

Dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau programme d'actions, une concertation avec les parties prenantes a été mise en œuvre de décembre 2024 à juin 2025 à travers deux phases de concertation réunissant les partenaires techniques, les services techniques des EPCI et les élus du territoire. Une trentaine de réunions s'est ainsi tenue en mobilisant notamment les sept commissions territoriales du syndicat.

Le Programme d'Etudes Préalables de prévention des inondations de l'Argens et des côtières de l'Estérel (2026-2027) élaboré à l'issue de cette concertation a été présenté au comité de pilotage de la démarche PAPI qui l'a validé le 9 juillet 2025.

Conformément au planning annoncé lors de cette réunion, le dossier de candidature du PEP a été déposé pour instruction auprès des services de l'Etat le 1^{er} août 2025.

Le PEP de prévention des inondations de l'Argens et des côtières est composé de 53 actions portées par 4 maîtres d'ouvrages publics distincts, que sont Esterel Côte d'Azur Agglomération, Dracénie Provence Verdon agglomération, la DDTM du Var et le SMA. Des actions à destination des bénéficiaires des mesures de réduction de la vulnérabilité (collectivités, particuliers, entreprises, exploitants agricoles) sont également prévues.

L'axe 1 (amélioration de la connaissance et de la conscience du risque) et l'axe 5 (réduction de la vulnérabilité) du PEP, d'un montant prévisionnel égal respectivement à 2 117 980 € et 2 615 500 €, présentent l'enveloppe prévisionnelle et le nombre d'actions le plus important (15 pour chaque axe), en accord avec la stratégie du programme qui prévoyait le développement de l'acculturation et la poursuite et le déploiement des dispositifs de réduction de la vulnérabilité tout en maintenant les dispositifs déjà en place.

Les axes 6 et 7, relatifs aux études de maîtrise d'œuvre présentent un montant plus faible, égal à 2 552 400 M€, de nombreuses actions du PAPI (2016-2025) se poursuivant pendant la durée du PEP. Les nouvelles actions concernent la poursuite de maîtrises d'œuvre déjà engagées, mais aussi l'intégration d'études de qualification et de définition d'aménagements de lutte contre le ruissellement et le risque de submersion marine.

Les actions de l'axe 2 (amélioration de la prévision des crues), dont l'enveloppe prévisionnelle totale est égale à 955 000 €, sont portées par 2 agglomérations qui souhaitent renforcer le suivi à l'échelle de leur territoire en intégrant le risque de submersion marine et une meilleure gestion des ouvrages hydrauliques.

Les autres axes du programme permettent le financement d'actions pluriannuelles du PAPI (2016-2025) qui sont reconduites dans le PEP (2026-2027) pour un montant prévisionnel total de 730 000 €.

L'enveloppe prévisionnelle totale du PEP est égale à 8 970 880 €.

Le financement du PEP est aujourd'hui supporté par l'Etat via le BOP 181 et les bénéficiaires du programme :

- 4 611 334 € sont financés par le BOP 181 à hauteur de 51% via des mesures diverses faisant varier le pourcentage de participation qui peut aller jusqu'à 80% pour les travaux de mitigation et l'information préventive, la majorité des actions étant cependant financées à 40% à 50%. L'Etat est également maître d'ouvrage de 2 actions du PEP.
- les maîtres d'ouvrage des actions supportent 49% du financement du programme :
 - ECAA devient le contributeur le plus important avec 1 923 296 € de participation finançant 18 actions.
 - le SMA porte 22 actions avec un autofinancement égal à 1 301 500 €.
 - DPVa a une participation égale à 577 250 € pour le financement des 4 actions sous sa maîtrise d'ouvrage.
 - 557 500 € sont provisionnés pour les bénéficiaires des travaux de mitigation à travers 7 actions.

Pendant la période 2026-2027, le Syndicat Mixte de l'Argens est ainsi maître d'ouvrage de 22 actions du Programme d'études préalables et porte également 13 actions du PAPI toujours en cours, dont 4 opérations de travaux et 3 études de maîtrise d'œuvre. Au sein du SMA, en plus du chef de projet assurant le pilotage et l'animation du programme, 8 agents sont mobilisés pour mener à bien l'ensemble les actions du PEP et du PAPI à travers 2 pôles dédiés. La liste des actions portées par le SMA figure en annexe 1 de la présente délibération.

Il est aujourd'hui demandé au Syndicat Mixte de l'Argens de confirmer son engagement en tant que maître d'ouvrage des 22 actions du Programme d'Etudes Préalables de prévention des inondations de l'Argens et des côtiers de l'Esterel (2026-2027) et des 13 actions du PAPI en cours.

Le Conseil syndical après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE UN

D'APPROUVER l'engagement du Syndicat Mixte de l'Argens en tant que maître d'ouvrage des actions du Programme d'Etudes Préalables (2026-2027) et des actions du PAPI (2016-2025) pendant la période 2026-2027.

ARTICLE DEUX

D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat mais aussi de l'ensemble des partenaires financiers potentiels pour toutes les actions sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de l'Argens dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalables (2026-2027).

ARTICLE TROIS

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document en lien avec l'objet de la présente délibération.

Le Président



Didier BREMOND

POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai e recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.